

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 1

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

associé à ses plans, dont il avait tout de suite compris la haute portée. Arracher la péninsule au joug de l'étranger, chasser les barbares (c'est ainsi que l'on désignait les hommes du Nord et particulièrement les Français) de tout le territoire ; fonder l'Italie une, forte et grande sous le sceptre du Pape-roi qui eût absorbé les trop remuantes républiques et les principautés minuscules : tels furent les rêves grandioses auxquels Mathieu Schinner prêta le concours de son bras et de son génie. De là son opposition puis sa haine contre Supersaxo. Il nous reste à faire voir comment l'antagonisme des deux chefs valaisans se répercuta sur les bords de la Sarine et y occasionna la sanglante tragédie dont François d'Arsent fut le héros et la victime.

(*A suivre*).

Ch. DE RÆMY, abbé.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Dans la dernière séance de la **Société d'histoire de Fribourg**, M. de Schaller a lu une intéressante lettre du comte du Bourg, général français, au comte du Luc, ambassadeur de Louis XIV en Suisse, et contenant le récit de la victoire de Rumersheim, remportée par lui sur les impériaux. Elle est datée du 30 août 1709. C'était l'époque de la guerre de la Succession d'Espagne entreprise par l'Europe contre Louis XIV pour empêcher à son petit-fils Philippe d'Anjou d'entrer en possession de la monarchie espagnole. La Suisse aurait dû rester neutre, mais les cantons protestants, sollicités par un gentilhomme vaudois de la famille de St-Saphoriu, général-major et vice-amiral au service d'Autriche, prêtèrent un appui secret aux coalisés. Il fallut toute l'énergie et l'habileté du comte du Luc pour déjouer ces intrigues.

Un jour, le corps d'armée allemand du général de Mercy traverse le territoire helvétique près de Bâle. Du Luc proteste immédiatement auprès de la Diète de ce que la Suisse ne garde pas sa neutralité. En même temps, il dépêche des courriers à Huningue, au maréchal français d'Harcourt. Celui-ci envoie aussitôt quelques régiments, aux ordres du comte de Bourg, contre l'ennemi. La rencontre a lieu à Rumersheim, près du Rhin, à une certaine distance

de Bâle. Les Français remportent la victoire, font 3500 prisonniers, tuent 2500 hommes et enlèvent une grande quantité de drapeaux et de munitions. Parmi les prisonniers, il s'en trouve un bon nombre du régiment suisse d'Erlach.

M. l'abbé Holder a parlé de l'origine des constitutions municipales au moyen âge et en particulier du droit municipal des Zaerlingen. La constitution des villes à cette époque-là a son origine principalement dans le droit qu'elles avaient de tenir marché et de s'entourer de fortifications et aussi dans la protection spéciale et dans l'exemption judiciaire et administrative que le souverain leur octroyait. Dans nos contrées, ce sont les ducs de Zaeringen qui ont été les fondateurs de la plupart des villes nouvelles. La charte de fondation accordée en 1179 par le duc Berthold IV à la ville de Fribourg doit être la même pour le fond que celle octroyée à Fribourg en Brisgau en 1120 et qui était faite « selon le droit de Cologne » avec les adjonctions nécessaires. C'est par contre sur celle de Fribourg en Suisse que sont basées les chartes des autres villes fondées dans notre pays par les Zaeringen. La Handfeste donnée à Fribourg en 1249 par les comtes de Kybourg, a également eu pour première base la charte de 1179. Elle renferme aussi plusieurs adjonctions de nouvelles libertés, coutumes et franchises acquises dans l'intervalle. La Handfeste est ainsi le point de départ pour l'étude des anciennes constitutions fribourgeoises.

— M. le professeur F. Decrue a fait à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève une importante communication relative à **Paul Chevalier**, député de cette ville auprès des Eglises protestantes de l'ouest de la France à l'époque de la Ligue. Il fut en quelque sorte le premier représentant de Genève accrédité auprès du roi de France, auprès duquel il se rendit en 1592. Il devait réclamer aux Eglises ou au roi leur protecteur, une somme de 15,000 écus, pour des munitions, armes, etc., fournies aux protestants. Il devait en outre réclamer en vertu du contrat de Lancy, passé lors des guerres de Genève, la somme de 350,000 écus.

Dans cette époque fâcheuse entre toutes, où Henri IV n'avait pas encore abjuré et où tout était dans le plus grand désordre en France, Chevalier se rendit par Bâle, la Franche-Comté et Châlons, à Epernay dont Henri IV faisait le siège. Ce ne fut qu'au bout d'un certain temps et grâce à Lancy que Chevalier put voir le roi et faire ratifier le contrat. Quant à l'argent, on ne pouvait lui en donner dans ce moment-là. Il obtint cependant l'autorisation de collecter auprès des Eglises, les vraies débitrices de la seigneurie de Genève pour la première somme réclamée.

Chevalier parcourt l'ouest et le sud recueillant un peu d'argent ici et là. Il revint à Tours, y revit le roi et entra enfin à Genève, malade et fatigué, avec des cheveux gris, et après avoir adressé à Henri IV une fort belle harangue dans laquelle il le suppliait de ne pas abandonner sa ville.

Le roi de France avait promis, mais il était occupé à se convertir au catholicisme pour des raisons plus politiques que religieuses. Chevalier les discerna fort bien et il en fit part au Conseil de Genève dans son rapport sur sa mission qui avait eu, en somme un réel succès, étant donné l'état des Eglises et du royaume. Ce fut peu après la fin de cette mission que les protestants réunis à Mantes en synode, puis à Sté-Foy fondèrent leur Confédération des dix provinces de France, confédération avec laquelle Henri IV traita lorsqu'il prépara l'Edit de Nantes.

Chevalier retourna encore deux fois en France et mourut à Paris au cours de sa troisième mission, en 1597. On possède aux archives de Genève ses lettres et ses rapports, très instructifs pour ce qui concerne l'histoire des Eglises protestantes de France. Son successeur fut Chapeaurouge, plus partisan que Chevalier d'une alliance étroite avec les cantons suisses.

— Le Comité de l'association **Pro aventico** a pu annoncer aux membres de la société dans sa dernière circulaire que le subside fédéral a été porté de 500 à 1000 francs. Dans le courant de la dernière année, les fouilles ont continué au théâtre dans la région voisine de la scène. Vu la nature du terrain, il s'agissait de déblayer plus encore que de fouiller.

« Dès la mi-novembre jusqu'à fin mars, nous nous sommes débarrassés de 700 à 800 mètres cubes de terres et de débris, dit le Comité, ce qui nous a permis de dégager d'autant les abords de la scène ». Les travaux de maçonnerie, c'est-à-dire de réfection au théâtre et au mur d'enceinte sont d'ordinaire plus coûteux que les fouilles. Ainsi, au théâtre, avec une somme de 550 à 600 francs, il n'a pu être réfectionné cet été que la moitié à peine des tronçons de murs déblayés l'hiver dernier et pourtant nous avons utilisé 500 briques ou plots en ciment, par économie et faute de mœllons romains en calcaire jaune. « La séparation entre l'ancienne maçonnerie et la nouvelle a été marquée, comme au théâtre d'Augst, par un liseré indiqué par des plots en ciment. Somme toute, le travail se présente bien, et quand le bétonnage que protège la crête des principaux massifs de maçonnerie aura été recouvert de terre et de végétation, cette section-là reprendra peu à peu son aspect de ruine... »

« Même observation à propos de la section du mur d'enceinte, dite de la Maladière, à gauche de la route de Morat. Ici, pour le moment, le profil des travaux de réfection est peu agréable à l'œil. D'abord le travail est inachevé, ayant été interrompu un peu brusquement après épuisement des 300 francs des subsides de la commune et du canton qui devaient être employés exclusivement à ce travail. Puis, par le fait de l'amincissement inquiétant de l'ancienne maçonnerie, la ligne de faite de la muraille romaine a dû être écrêtée inégalement, et ces inégalités, au lieu de simuler les dentelures pittoresques d'une ruine, se succèdent par étages réguliers, trop réguliers, et trop rectangulaires. Mais, pour l'essentiel, c'est-à-dire pour la consolidation de la base du côté du marais et pour la protection du faîte par une chape en béton de 50 cm. de large, les garanties de solidité paraissent suffisantes ».

Le Comité a déjà publié un excellent *Guide sur le terrain*. L'apparition du *Guide du Musée* a été retardée par le fait que M. J. Mayor, n'a pu continuer à s'en occuper. C'est M. E. Dunand, notre collaborateur, qui a été chargé de le faire et on espère qu'il sera sous presse dans le courant de l'année 1899.

— **L'Educateur**, depuis 1863 organe officiel de la Société pédagogique de la Suisse romande, entre, au 1^{er} janvier 1899, dans une nouvelle phase de son existence. Il aura désormais son siège fixe à Lausanne.

Le comité de direction se compose de six membres, un membre par canton ou demi-canton de la Suisse romande. Le nouveau comité a obtenu d'emblée la fusion des deux journaux pédagogiques : *l'Ecole*, paraissant à Lausanne, et *l'Educateur*. *L'Educateur* devient ainsi l'organe qui ralliera toutes les forces vives des cantons de la Suisse française.

Le journal paraîtra tous les samedis matins, le prix d'abonnement restant le même que par le passé (fr. 5).

Une *Première partie* du journal est consacrée aux questions de pédagogie générale, une seconde à la *Partie pratique*.

La rédaction se compose de MM. F. Guex, directeur des Ecoles normales de Lausanne, rédacteur en chef; A. Reymond, instituteur à Morges, rédacteur de la partie pratique, et Marius Perrin, instituteur, à la Gaité, Lausanne, gérant.

